



CERTIFICATION DE COACH(E) PROFESSIONNEL(LE) PAR LA VAE

Ce dispositif permet l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) sur la base d'une expérience professionnelle salariée ou non salariée (profession libérale, commerçant, collaborateur de commerçant, agriculteur ou artisan...) et/ou bénévole (syndicale, associative) et/ou volontaire. Cette expérience, en lien avec la certification visée, est validée par un jury. Les certifications, enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), sont accessibles par la VAE.

La certification visée

Coach(e) Professionnel(le)

Les conditions de recevabilité de la demande des candidats

Les conditions de recevabilité de la demande sont les conditions légales, à savoir 1 année d'expérience dans le métier visé par la certification.

La description de la procédure de VAE

La procédure de VAE se décompose en trois phases

1. La phase de recevabilité

Elle est destinée à valider les aspects administratifs de la demande et à présenter le cadre de la procédure. Si votre dossier est recevable, vous vous acquittez de la somme de 150 euros pour pouvoir continuer votre parcours de validation.

2. La phase de rédaction

Le postulant doit, accompagné ou non en fonction de son choix, écrire le récit circonstancié de l'expérience ou des expériences choisies pour démontrer qu'il possède effectivement les compétences présentées dans les référentiels de la certification.

Il doit également étayer son dossier de tout ou partie des éléments de preuve qui sont donnés à titre indicatif.

3. La soutenance devant le jury

Lorsque le candidat est prêt, dans un délai toutefois n'excédant pas un an après l'accord de recevabilité, il est invité à soutenir son dossier devant un jury composé de trois professionnels. Cette soutenance, d'une durée d'une heure, est complétée par une mise en situation professionnelle de 60 minutes.

Phase	Objectifs	Moyens
En amont Information Recevabilité	Valider la recevabilité administrative de la demande et sa faisabilité	INFORMATION Individuelle ou collective
	Orienter le candidat si besoin vers un autre titre ou diplôme	ENTRETIEN individuel
	Proposer un accompagnement interne ou externe Identifier le mode de financement	DOCUMENTS Dossier de recevabilité Pièces administratives (bulletins de salaires, contrats de travail, diplômes, etc.)
Rédaction du dossier	Constituer le dossier de VAE :	ENTRETIENS
	1. rédiger : restituer ses activités et les mettre en relation avec les compétences du titre	(si un accompagnement a été choisi) DOCUMENTS Dossier de VAE
Soutenance	2. collecter les éléments de preuve qui vont étayer les dires S'entraîner à la soutenance orale	Eléments de preuve (en lien avec les compétences visées)
	Soutenir le dossier devant un jury composé de trois professionnels en activité (Une heure)	DOSSIER + PREUVES
	Réaliser une pratique dans le cadre d'une situation professionnelle reconstituée (60 minutes)	EXPOSE ORAL ILLUSTRE MISE EN PRATIQUE

AVIS FAVORABLE OU NON

PRECONISATIONS EN CAS DE VALIDATION PARTIELLE

Les éléments de preuves sur lesquelles se base le jury

- Témoignages de clients directs et indirects (commanditaire) datés et signés.
- Bilan quantitatif et qualitatif exhaustif des actions menées durant les 3 années d'expérience retenues pour prétendre à la V.A.E.: nombre et qualité des personnes coachées, les objectifs visés et les résultats obtenus.
- Attestation des formations suivies.
- Vidéos d'un coaching avec l'accord écrit du sujet coaché.

Les tarifs de la VAE

Le tarif de 1950 € par personne bénéficiaire comporte le traitement du dossier de recevabilité (soit 150 €), l'analyse du dossier d'expérience et la soutenance devant un jury de trois professionnels du coaching.

Ce tarif n'intègre pas un accompagnement individualisé éventuel ou des formations complémentaires si elles s'avèrent nécessaires.

